

VII

CONCLUSION

Et maintenant, pour conclure, la convention doit-elle être rejetée ou ratifiée?

Je résume les objections principales qu'on a formulées contre la convention, et je procède par élimination.

Le principe même de la réciprocité met-il en danger le régime économique et l'unité nationale du Canada? Non.

La convention met-elle en danger les industries canadiennes? Non.

Met-elle en danger nos voies de transport canadiennes? Non, —surtout si le canal de la Baie Georgienne est creusé.

Met-elle en danger les intérêts impériaux? Non.

Constitue-t-elle un obstacle infranchissable à l'union douanière de l'Empire? Oui—et c'est le motif qui, à nos yeux, milite le plus en sa faveur.

Si l'on m'objecte que cette réponse m'est dictée par l'obsession de l'impérialisme, je rétorque que je n'ai pas recherché ce terrain.

Le jour même où les conditions de l'entente ont été divulguées, le leader de l'opposition s'est placé sur le terrain des intérêts impériaux. Que ne s'est-il rappelé qu'il est avant tout membre du parlement canadien? que s'il était demain l'élu de la volonté populaire, il deviendrait le premier ministre du Canada et non ministre d'Empire?

Il est possible, du reste, il est même probable que le débat se serait engagé dans cette voie à la suite de la presse impérialiste de la Grande-Bretagne et du Canada. Et c'est la meilleure excuse de M. Borden.

L'attitude des Nationalistes

Quoi qu'il en soit, je tiens à faire observer qu'on ne peut accuser les nationalistes, pas plus cette fois qu'en aucune autre occurrence, d'avoir attisé le feu des discordes. Nous étions tout disposés à envisager cette convention comme un problème national: je l'ai indiqué dès le début, et j'y reviens.